

Déclaration d'engagement
pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt régional de la
Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Entre :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, représentée par son Président,
Monsieur Xavier BONNEFONT,

Et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par la Préfète de
la Charente, Madame Magali DEBATTE,

En présence de :

La Ville d'Angoulême, représentée par Anne-Laure WILLAUMEZ

La Ville de La Couronne, représentée par Jean-François DAURE

Action Logement Groupe, représenté par Jean-Luc LAYDIER DELAVALLADE

L'Office Public d'HLM Logélia Charente, représenté par Agnès BEL

L'Office Public d'HLM de l'Angoumois, représenté par Hassane ZIAT

NOALIS, représentée par Jean-Luc LAYDIER DELAVALLADE

Le projet de renouvellement urbain de l'Agglomération de GrandAngoulême a été examiné le 26 avril et le 8 octobre 2018 par les membres du Comité d'Engagement (CE) de l'ANRU sur la base du dossier transmis par le porteur de projet.

Les quartiers concernés sont les quartiers d'intérêt régional Bel Air-Grand Font à Angoulême et Etang des Moines à La Couronne.

Le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ces quartiers ont reçu un avis favorable.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été finalisée en intégrant les remarques des avis des comités d'engagement cités précédemment.

Sur ces bases, les concours financiers maximum mobilisables pour ce projet ambitieux s'élèvent à un montant maximum de 23,8 M€ de concours financiers de l'ANRU (subventions et prêts) pour un investissement total de 69 M€.

Le programme urbain vise la démolition de 210 logements locatifs sociaux (195 à Bel Air-Grand Font et 15 à Etang des Moines) reconstitués à 100 % (60 % financé par l'ANRU et 40 % dans le cadre du droit commun) dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, le recyclage d'habitat ancien dégradé, la requalification de 491 logements locatifs sociaux (381 logements à Bel Air-Grand Font et 110 logements à Etang des Moines), ainsi que l'aménagement d'espaces publics et la création d'équipements publics de proximité et la restructuration de l'offre en équipements publics de proximité visant l'ouverture et le désenclavement des quartiers.

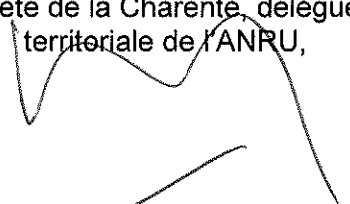
Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en conformité avec les règles de financement de l'ANRU.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec les Organismes de Logement Social, Action Logement, la Caisse des Dépôts, et l'ANAH. L'EPF porte le projet de démolition du site de Raoul Boucheron, non financé par l'ANRU.

A terme du processus de validation, les signataires de la présente déclaration s'engagent à mettre en œuvre la procédure de signature électronique auprès de tous les signataires, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à Angoulême le 13 novembre 2020

En deux exemplaires originaux

Pour le Directeur général de l'ANRU, la Préfète de la Charente, déléguée territoriale de l'ANRU,  Magali DEBATTE	Le Président de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême  Xavier BONNEFONT
---	---